

VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 31 mars 2025

OBJET :

Autorisation de programme

Rapporteur : M. LAURENT
Délibération n°5

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement, relatifs notamment aux opérations à caractère pluriannuel.

Pour mémoire, l'autorisation de programme (AP) est une répartition prévisionnelle, sur plusieurs exercices, de crédits de paiements (CP), qui constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées, chaque année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation.

L'équilibre annuel budgétaire s'appréciant en tenant compte des seuls crédits de paiement inscrits au budget, l'autorisation de programme permet donc de mieux cerner les besoins de financement, sur chaque exercice, d'une opération pluriannuelle et d'éviter d'immobiliser inutilement, en restes à réaliser, des crédits sur les exercices concernés par l'opération.

Il est précisé que les autorisations de programmes suivantes sont terminées :

- opération n°106 – Mise en accessibilité du Haut Château ;
- opération n°107 – Création d'un complexe sportif paysagé ;

Il est ainsi proposé au conseil municipal de procéder, conformément au document annexé détaillant la liste des autorisations de programme en cours sur l'exercice, à la révision des autorisations de programme :

- opération n°109 – Rénovation de l'école maternelle Galilée ;
- opération n°110 – Construction d'un local de restauration scolaire ;
- opération n°111 – Création d'un Espace de Vie Sociale.

PROPOSITION

Sur avis de la Commission des Finances, il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser la révision de trois autorisations de programme selon le document annexé.

Il est précisé que les crédits de paiement de l'exercice seront ajustés dans le budget primitif 2025.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à la majorité, 4 abstentions (MME CHOPIN-RENAULD, MM. CHEVARDÉ, KATZ et PERRI), la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 03 avril 2025.

Pour extrait

Le secrétaire de séance,



Mallory KOENIG



Le Maire,



Michel BREUILLE

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT-MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2025

tenu sous la présidence de
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice : 29
- Nombre de présents : 23
- Nombre de votants : 26
- Convocation du Conseil municipal le : 17 mars 2025
- Convocation distribuée le : 17 mars 2025
- Affichage de la liste des délibérations le : 04 avril 2025
- Affichage du procès-verbal le : 30 mai 2025

PRÉSENTS

- M. LAURENT, Mme CADET, M. THOUVENIN, MME DEVOUGE, M. VOGIN, Mme SCHINDLER, M. ROSSIGNON, Mme DROUVILLE, Adjoints.

- M. BRUNE, M. SAPIRSTEIN, M. BOURGUIGNON, Mme LOZINGUEZ, M. GONCALVES, Mme MALARY, M. KOENIG, M. VOIDIER, , M. Gabriel HOFFER, Mme CHOPIN-RENAULD, M. CHEVARDÉ, M. KATZ, M. PERRI, M. RIFF, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- Mme Gaëlle BARDOUL à Mme Nadine CADET
- Mme MENZRI à Mme Brigitte SCHINDLER
- Mme DEL MANCINO à Mme Elise DROUVILLE

ABSENTS

- M. Kamal EL JAOUHARI
- Mme Marjorie HOUSSIN
- Mme Isabelle BLONDELET

SECRÉTAIRE DE SEANCE

- M. Mallory KOENIG

Pour extrait

Le secrétaire de séance,


Mallory KOENIG



Le Maire,


Michel BREUILLE